

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_10_5

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 29 Novembre 2022

Présents : 22

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Décisions modificatives
de fin d'année n°05-2022
Budget principal et n°01-2022
budget annexe SPANC**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame BASTIDE Bérengère a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, présente les décisions modificatives nécessaires pour les écritures comptables de fin d'année 2022 :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		
Sens	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés Article 64111 Rémunération principale (001)	+ 12 000 €	
Chapitre 013 atténuations de charges Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel (001)		+ 12 000 €
Chapitre 68 Dotations aux amortissement et provisions Article 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (050)	+ 8 121 €	
Chapitre 022 Dépenses imprévues Article 022 Dépenses imprévues (050)	- 8 121 €	

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 65548 Participations aux organismes de regroupement (002) Communauté de Communes de Gorges de l'Ardèche au titre du schéma vélo + poste animatrice	+ 6 750 €	
Chapitre 022 Dépenses imprévues Article 022 Dépenses imprévues (001)	- 6 750 €	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 65548 Autres contributions -050-	+ 8 957 €	
Chapitre 022 Dépenses imprévues Article 022 Dépenses imprévues (050)	- 8 957 €	
INVESTISSEMENT		
Opération 126 HABITAT Chapitre 204 Subventions d'équipement versées Article 20422 Personne de droit privé Bâtiments et installations (005)	+ 2 700 €	
Opération 127 ANCIEN HÔPITAL Chapitre 20 Immobilisations incorporelles Article 2021 Frais d'études (001)	- 2 700 €	
Opération 111 Voies douces Chapitre 13 Subventions d'investissement Article 1321 Etat et établissements nationaux (023)		- 214 571 €
Opération 111 Voies douces Chapitre 13 Subvention d'investissement Article 1322 Région subventions d'investissement (023)		+ 217 413 €
Opération 127 Ancien hôpital – LES VANS – Chapitre 13 Subventions d'investissement Article 1321 Etat et établissements nationaux (001)		- 2 842 €
Opération OPNI Chapitre 20 Immobilisations incorporelles Article 2051 Cessions et droits similaires (001)	+ 2 000 €	
Opération OPNI Chapitre 21 Immobilisations corporelles Art. 2188 Autres immobilisations corporelles (001)	- 12 000 €	
Opération OPNI Chapitre 23 Immobilisations en cours Art. 2313 Constructions (008 008 01)	+ 10 000 €	

BUDGET ANNEXE SPANC

FONCTIONNEMENT		
Sens	Dépenses	Recettes
Chapitre 68 Dotations aux amortissement et provisions Article 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 811 €	
Chapitre 70 Ventes de produits, de prestations de service Article 7062 Redevances d'assainissement non collectif 811.00 €		+ 811 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
- VALIDE Les modifications budgétaires telles que mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20221205-D_2022_10_5-DE



Emis le 05/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le